



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mars 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2023

Délibération n° DCM23-03-29P3

**Administration générale – Recours à des
collaborateurs occasionnels – Approbation d'une
convention type**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Pas-sieux, Mme Claudine Soulairac et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Mé-diani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Catherine Klein, à Mme Elisabeth Blanquet

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

La Municipalité souhaite promouvoir l'exercice de la citoyenneté dans ses différentes dimensions, et notamment développer le bénévolat en lien avec les actions d'intérêt général et le monde associatif.

A cet effet, il est envisagé d'encadrer le concours occasionnel des citoyens bénévoles au fonctionnement des services municipaux, notamment dans les domaines suivants : périscolaire, éducation, solidarité et social, actions culturelles, sports, jeunesse, manifestations municipales, situations d'urgence ...

De jurisprudence constante, le statut de collaborateur occasionnel s'applique dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui, normalement, incombe à la personne publique.

Il est opportun de formaliser ces interventions au travers d'une convention type qui précise, outre le contenu des missions autorisées, la couverture des responsabilités susceptibles d'être engagées à cette occasion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le concours occasionnel des citoyens bénévoles au fonctionnement des services municipaux ,
- d'approuver la convention type ci-jointe qui définit le cadre d'intervention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

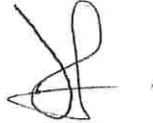
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le concours occasionnel des citoyens bénévoles au fonctionnement des services municipaux,

APPROUVE la convention type ci-jointe qui définit le cadre d'intervention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

